

**ARRÊTÉ DEP-2024-232 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION
COMPLEMENTAIRE DE NIVEAU 3 COIFFURE COUPE COULEUR**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2015 portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 coiffure coupe couleur ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys de la mention complémentaire de niveau 3 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission de la mention complémentaire coiffure coupe couleur pour la session 2024 dans l'académie de Créteil, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Eliane AUDRAN, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Virginie PAVILLON, enseignante

Enseignants :

Madame Carole KOSKAS

Monsieur Régis BROS

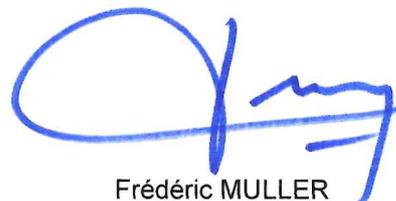
Professionnels :

Madame Nathalie RAGONNEAU

Monsieur Guillaume PANIAGUA

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER